

## DÉLIBÉRATION n° **2024-029** de la séance du **09/07/2024**

### **OBJET : Prestations relatives à la carrière – Refonte de l’offre de service et tarification**

L’an deux mille vingt quatre, le mardi neuf juillet à dix heures, le Conseil d’administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s’est réuni à la Roche-Blanche, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l’Assemblée : 34. Le quorum est de 17.  
Nombre de présents : 13    Nombre de voix : 24

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes et MM.** Philip SQUELARD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Edith MARGUIN, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Emmanuel TERRIEN, Rodolphe AMAILLAND.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,  
M. Pascal PRAS avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,  
Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,  
Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,  
M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,  
M. Nicolas CRIAUD avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,  
Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,  
M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,  
Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,  
M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,  
M. Yvon LERAT avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**Mmes et MM.** Laurent TURQUOIS, Xavier BONNET, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Alain VEY, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

#### **Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

##### **Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations sociales,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général.

À l’unanimité, M. Jacques PRAUD a été désigné secrétaire de séance.

## Prestations relatives à la carrière – Refonte de l’offre de service et tarification

### EXPOSÉ

Pour répondre à l’ambition du projet de mandat et soutenir l’action des collectivités et établissements publics du territoire avec pertinence et performance, un plan d’action pluriannuel visant l’évolution de l’offre de service en matière de carrière et de paie a été défini.

Après l’offre concernant la paie en 2023, la réflexion s’est poursuivie en 2024 autour de la carrière et de l’assistance statutaire. Deux nouvelles prestations sont ainsi identifiées, enrichissant notre offre de service en lien avec les besoins exprimés par les collectivités.

D’une part, il est proposé de créer la prestation d’**édition des promouvables** pour les avancements de grade et la promotion interne et l’édition des arrêtés de classement correspondants. Cette prestation sera facturée comme suit :

- Un abonnement annuel de 150 € ;
- Un tarif unitaire d’initialisation de dossier de 21 € par agent fonctionnaire.

D’autre part, il est proposé de décliner dans le domaine de la carrière, la prestation expertise paie mise en place en 2023. Cette nouvelle prestation d’**expertise carrières** sera facturée au même taux horaire, soit 89 € pour les collectivités affiliées et 105 € pour les collectivités non affiliées. Sur sollicitation de la collectivité ou de l’établissement, le service Carrières et Statut du Centre de gestion analysera la demande et établira un devis fixant la durée d’intervention.

Ces deux nouvelles prestations, ajoutées au catalogue des prestations du Centre de gestion, seront mises en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-1 à L.452-48 ;

Le Conseil d’administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l’unanimité par 24 voix pour :

- **Décide** de créer la prestation d’« édition des promouvables pour les avancements de grade et la promotion interne et l’édition des arrêtés de classement » au tarif suivant : un abonnement annuel de 150 € complété d’un coût d’initialisation par dossier de 21 € ;
- **Décide** de créer la prestation d’« expertise carrières » aux tarifs horaires de 89 € pour les collectivités affiliées et de 105 € pour les collectivités non affiliées ;
- **Approuve** les modèles de convention concernant les deux nouvelles prestations, annexés à la présente délibération ;
- **Autorise** le président ou son représentant à signer les conventions avec les collectivités et établissements sollicitant les prestations.

Pour extrait conforme,  
Le président,



Philip SQUELARD